

# Débat d'orientations budgétaires

Février 2010

\*\*\*

## 1. Le contexte général

Après une année 2009 délicate, l'année budgétaire 2010 sera particulièrement difficile et préfigure probablement une longue période de difficultés budgétaires pour la ville de Melle.

Au-delà des difficultés conjoncturelles que connaissent toutes les collectivités territoriales, la ville est « frappée » par une **détérioration structurelle, brutale et durable de ses recettes fiscales** qui résulte d'un état de fait imposé à la ville par une décision extérieure.

En effet la résolution du contentieux entre l'Etat et Rhodia sur ses bases fiscales s'est traduite par une diminution des bases de la taxe professionnelle de 20,1% en 2009 (contre une croissance annuelle moyenne de 1,3%) et dans une moindre mesure de celle de la taxe foncière. Ce manque à gagner s'élève à près de 250 000 € (206 000 € pour la TP et 36 000 € pour le foncier bâti). A noter que la ville sera indirectement doublement frappée car la Communauté de communes du canton de Melle est également concernée avec une diminution de 11,5 % des bases fiscales.

A cette terrible contrainte vient s'ajouter l'**incertitude**. En 2009, cette perte a été partiellement compensée par l'Etat avec une dotation de 189 000 €. Mais qu'en sera-t-il pour le budget 2010 ? Et pour le budget 2011 ? L'Etat a décidé de supprimer en 2010 les recettes de la TP en les compensant à l'euro près, mais quelle sera la base de calcul ? Les recettes de TP avec ou sans compensation ? Dans le meilleur des cas, très incertain, la recette serait alors identique à celle de 2009 alors que pour ses dépenses la ville devra faire face à l'inflation avec la hausse des prix et des salaires. C'est-à-dire qu'une contrainte supplémentaire liée à la réforme de la TP pèsera lourdement sur nos finances. Pour 2011, quel sera le rendement de la nouvelle fiscalité et quelle sera la base retenue pour le système d'écêtement-compensation envisagé ?

## 2. L'exécution du budget 2009

Les dépenses liées à la gestion des services se sont accrues de 4,5 % alors que les recettes ont diminué de 5,6 %. Cet effet en « ciseaux », déjà observé depuis plusieurs années, s'est brutalement accentué en 2009 pour plusieurs raisons.

**En dépense**, la ville a dû faire face à des dépenses imprévues ou à caractère exceptionnel, qui représentent près de 100 000 € (régularisation des factures d'électricité à l'école du Simplot, démolitions de bâtiments...). Sans ces dépenses, la gestion des services ne s'est, en fait, accrue que de 1,5%, c'est-à-dire du montant de l'inflation. Cette modération budgétaire a pu se faire tout en mettant en place les nouvelles politiques municipales. La restructuration du service « association, culture, sport » avec la création d'un poste de cadre A a été réalisée, tout en maîtrisant les dépenses de personnel qui se sont accrues de 3 % (Hors dotation CPLC) comme en 2008 (3,1%). Cette évolution dans les dépenses traduit, dans les faits, la rigueur budgétaire conduite depuis deux ans.

En recette, aux pertes fiscales s'est ajouté le désengagement de l'Etat qui s'est traduit par une diminution des différentes dotations qui a aggravé le manque à gagner de 67 054 €. Diminution de 3% de la DGF (-34 947€), de 6 et 7% des deux dotations de solidarité rurale (-10 108€) et de 78% de la dotation de solidarité nationale (-21 999 €).

Et comme un malheur ne vient jamais seul, suite semble-t-il à une erreur matérielle dans le traitement des données, la commune n'a pas perçu en 2009 l'attribution du fonds départemental de la TP qui se montait à 99 989 € en 2009. Bien entendu, la ville a engagé les démarches pour obtenir réparation de ce dommage.

Les effets cumulés de la baisse des recettes fiscales et des dotations, ainsi que la baisse des recettes provenant des services, se sont traduits par une diminution de plus de 220 000 € des recettes de la ville.

Au final, compte tenu de l'augmentation des dépenses de gestion de 149 000 € et de la diminution des recettes de gestion de 245 000 €, l'excédent budgétaire, et donc la capacité d'épargne de la ville, se sont drastiquement contractés pour s'établir à 329 000 € contre 675 000 € en 2008.

Le niveau des investissements réalisés a permis de remplir les conditions du plan de relance gouvernemental et permet à la ville de récupérer deux années de TVA au lieu d'une. Une partie importante des investissements a été orientée sur de futures économies d'énergie, vers une gestion sans pesticide et herbicide des espaces publics, pour les jeunes (écoles et aires de sport et de jeux). Les principaux dossiers ont été engagés et beaucoup sont en cours d'achèvement (route de la Roche, façade de l'Hôtel de Ménoc ...), en voie de réalisation (Foyer des jeunes travailleurs, chœur de Saint-Hilaire, accès de la piscine, salle de colloque...) ou en cours d'élaboration (aménagement du quartier de la Fosse aux chevaux, long séjour de l'ancien hôpital...).

Au final, les investissements ont représenté plus d'1,6 M d'euros. Ils ont été autofinancés pour 600 000 € (dont 300 000 € sur les excédents cumulés des années antérieures).

### 3. Le budget de fonctionnement 2010.

Le conseil municipal a adopté le 25 janvier les comptes administratifs de la ville. Ceux-ci, combinés aux perspectives moroses, montrent que plus que jamais le budget de la ville sera fortement contraint. Il sera impératif de limiter au maximum l'effet « ciseaux » en réduisant de façon drastique les coûts de fonctionnement. Cependant, une gestion budgétaire aussi rigoureuse soit-elle ne permettra pas de compenser les pertes de recettes, ce qui veut dire qu'il faut s'attendre à voir encore réduite la capacité d'épargne de la ville.

En dépense, l'objectif est donc, au minimum, le gel du budget en euro constant. Ce qui signifie la nécessité de diminuer l'ensemble des dépenses d'au moins 5% pour absorber la hausse incompressible, à court terme, des frais de personnel pour une part incompressible estimée à 2,5% (inflation, promotions et année pleine du salaire du cadre A...) et celle due à la volonté municipale de recruter en 2010, et de façon temporaire, deux CAE pour, à la fois, assurer la transition vers la nouvelle gestion des espaces publics et contribuer à la lutte contre le chômage. Cet objectif devrait être atteint sans remettre en cause en 2010 la politique d'animation de la ville pour maintenir son attractivité, l'activité commerciale, le niveau et la qualité des services rendus à la population. Il passe par les économies d'énergie attendues des investissements réalisés et à venir, ( mais qui peuvent être rapidement remis en cause par une augmentation des tarifs. Si EDF augmente de 25% ses tarifs en 5 ans, la hausse absorbera la totalité des efforts consentis par la ville tout comme pour les énergies fossiles par la mise en place de la taxe carbone !). Une rigueur de tous les instants sera indispensable pour réduire les coûts de fonctionnement.

En recette, la ville a perdu toute autonomie et toute latitude pour agir. Elle ne maîtrise plus la TP (25% de ses recettes) et dépend des dotations de l'état pour presque un tiers de ses recettes (32%). Au total, c'est près de 60% des recettes de la ville qui sont soumises aux décisions gouvernementales. On ne peut qu'être pessimiste sur leur devenir, au regard de l'évolution passée et des annonces concernant les choix du Président de la

République, qui a décidé de réduire le déficit public par les dépenses (donc les dotations aux collectivités) pour « ménager » ceux qui bénéficient du bouclier fiscal.

Les autres recettes, celles qui sont maîtrisées par la ville, reposent pour beaucoup sur les ménages (taxe d'habitation, impôts fonciers, tarifs municipaux...). Le niveau actuel de prélèvement et les difficultés croissantes des habitants de la commune, liées à la baisse du pouvoir d'achat et au chômage, enlèvent toute latitude d'action. La seule variable sera le montant des bases (là encore fixées par l'Etat) et le nombre de contribuables. D'où l'importance de la politique d'accueil de populations nouvelles.

Dans les années à venir, si les économies et les réductions de dépenses ne s'avéraient pas suffisantes, il sera peut-être nécessaire de redéfinir un certain nombre de services rendus à la population. Certains services sont en jeu (prêt gratuit des locaux municipaux, transport scolaire gratuit, garderie du mercredi matin, ...) et un certain nombre de tarifications de ces services devra probablement être revu à la hausse pour augmenter les recettes.

**La ville est à la croisée des chemins et des choix courageux et pénibles devront être faits.**

#### **4. Les investissements en 2010.**

Les ambitions affichées en début de mandature devront impérativement être revues à la baisse compte tenu des années de « vaches maigres » prévisibles, résultant de la chute importante de notre capacité d'épargne divisée par deux de façon durable. Si nous disposons d'une réelle capacité d'autofinancement, grâce aux excédents cumulés par le passé, et d'emprunt, grâce au très faible endettement de la ville, il n'empêche que notre marge de manœuvre se réduit comme une peau de chagrin.

**Les programmes engagés seront terminés** car ils sont porteurs d'avenir pour la ville.

C'est pourquoi, en 2010, *les investissements* viseront à :

→ Continuer les efforts dans le domaine des économies d'énergie dans les équipements de proximité avec le programme de double vitrage (écoles Jacques Prévert et du Simplot, rez-de-chaussée des locaux de Saint-Joseph) et d'isolation (salle de sport de Saint-Joseph).

→ Finaliser les programmes de voirie en cours (route de la Roche, lotissement de Parchimbault), remettre en état les chaussées endommagées par le dégel et réaliser l'aménagement du carrefour de Saint-Hilaire, tout en continuant un programme annuel de travaux d'entretien des voiries, probablement moins ambitieux qu'en 2009.

→ Finaliser les programmes de rénovation des bâtiments municipaux (reconversion du long séjour, accessibilité des toilettes publiques, bâtiments mis à disposition des associations caritatives...).

→ Continuer les programmes en direction des jeunes avec la réalisation d'une seconde aire de jeux au Champ Percé et l'équipement en TICE des écoles publiques.

→ Commencer les travaux des projets « d'avenir » de la mandature, le Foyer des jeunes travailleurs, la salle de colloque et continuer les acquisitions nécessaires à l'aménagement du quartier de la Fosse aux chevaux (propriétés Vezien et Cluzeau, bandes de terrain appartenant à la famille Turquand).

**Le recours à l'emprunt** sera nécessaire cette année, pour financer certains de ces programmes. Près d'1 million d'euros pour la réalisation du foyer des jeunes travailleurs et l'aménagement du long séjour. Cet emprunt sera compensé par les loyers attendus des occupants de ces bâtiments et ne devrait pas peser sur le budget de fonctionnement de la ville (les loyers compensant les intérêts annuels et une partie du capital par amortissement).

Pour *la salle de colloque*, les contributions financières importantes de la Région (2 M d'euros) et du département (0,5M d'euros) ainsi que la récupération de la TVA permettront de limiter l'autofinancement autour de 1,4 M d'euros. L'Etat sera à nouveau sollicité, mais sans beaucoup d'espoir.

**Les autres programmes seront abandonnés et les nouveaux engagés avec parcimonie.**

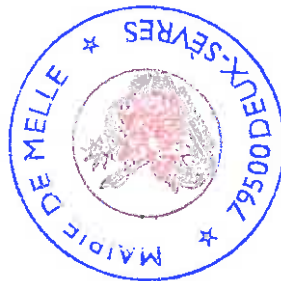
Seuls les projets pour lesquels des subventions significatives pourront être obtenues seront envisagés.

→ Les projets de valorisation du patrimoine (Hôtel de Ménoc, remparts en dessous de la maison de retraite, accessibilité de l'église Saint-Hilaire) seront étudiés dans le cadre de la convention « Cité de caractère », abondée, par la Région, à hauteur de 100 000 € par an sur trois ans.

→ Bien que nécessaire, le projet de restructuration de la mairie sera ajourné (1,5M d'euros). Seuls les travaux d'aménagement des locaux actuels seront conduits.

→ La restructuration des bâtiments de l'hôpital par des opérateurs privés sera recherchée et toutes les formes juridiques étudiées (bail à long terme, vente de certains locaux etc.) afin de ne pas grever le budget de la ville.

YD - (16-02-2010)



Yves DEBIEN  
Maire